

DE VIVE VOIX

express

20 novembre 2025



Dates importantes à venir

26 novembre:
Assemblée générale

29 novembre :
Manifestation nationale
Faire front pour le Québec

Commission des études (CÉ)

6 novembre 2025

Il faut toujours se méfier des tout petits ordres du jour.

Seuls deux points sont inscrits au menu de cette rencontre : le bilan du plan d'action pour la réussite, et un projet de formation à distance pour l'AEC « direction de la production en arts de la scène », deux points juste pour discussion. Gageons que pour discuter, ça va discuter.

Consultez le texte de Nicolas Géraudie [ici](#) pour en savoir plus.

Rémunération de la suppléance de courte durée, incluant la surveillance d'examen

Lorsque vous remplacez une ou un collègue de votre discipline pour un cours inclus à son horaire de 15 semaines, vous faites ce que l'on appelle de la suppléance de courte durée (10 jours ou moins), prévue à la clause 6-1.03 de la convention collective. L'échelle de traitement de l'enseignante ou l'enseignant chargé de cours s'applique (tableau B de l'annexe VI-1). Il est à noter que cela s'applique également à la surveillance d'un examen prévu au calendrier.

Soyez vigilants, car quelques surveillances d'examen prévues au calendrier scolaire ont été rémunérées au taux prévu à la clause 6-1.04 (taux horaires de l'enseignante ou l'enseignant pour les autres activités), lequel ne concerne pas la suppléance de courte durée. Ce taux est nettement moins avantageux (moins élevé et un seul échelon) et les heures de travail ne sont pas comptabilisées dans l'ancienneté, contrairement à celles d'une suppléance de courte durée.

Si vous avez effectué une suppléance de courte durée, nous vous recommandons de vérifier attentivement votre contrat et de nous signaler rapidement tout paiement au taux 6-1.04. Nous ferons alors les représentations nécessaires pour que vous soyez rémunéré au juste taux.

Info mob

Mur Faire front

Une action de visibilité est présentement en cours: le mur *Faire front!*. Son objectif est de promouvoir la manifestation du 29 novembre et d'encourager la participation du plus grand nombre.

Nous souhaitons que cet affichage prenne de l'expansion dans les prochains jours pour en faire une véritable fresque d'ici le 29 novembre. Vous souhaitez y apporter votre contribution? Venez vous faire tirer le portrait au local syndical et nous ajouterez votre photo au mur *Faire Front*.

Au jour 1:



D'autres attaques envers les travailleuses et travailleurs

Le projet de Loi 3 qui vise à « améliorer » la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail a été déposé. Sans grande surprise, il suscite de grandes inquiétudes dans le monde syndical qui y voit une atteinte à l'autonomie et au fonctionnement interne des organisations.

Consulez la réaction de la CSN à ce sujet.

Grand rassemblement

Vous en avez assez de l'attitude méprisante du gouvernement?

Le grand rassemblement est le rendez-vous incontournable pour manifester votre mécontentement!

Quand: 29 novembre, à 13h30

Départ: Place du Canada, à Montréal
Marche vers les bureaux du Ministre Jean Boulet et du Premier Ministre François Legault

Pour se rendre au grand rassemblement, du transport est organisé, en provenance de toutes les régions (Laurentides, Lanaudière, Laval, Montréal...).

Inscrivez-vous rapidement pour réserver votre place dans l'autobus:

En provenance des Laurentides

En provenance de Montréal et Laval

En provenance de Lanaudière

Puis, signez la déclaration: Le Québec qu'on veut!





SEECLG en photos!

Défilé des éclopés

